

Annexe n°3 : Liste des Déchets Diffus Spécifiques acceptés pour les professionnels, artisans, associations, services techniques, bénéficiaires de chèque emploi services, et limite de dépôts

Déchets Diffus Spécifiques	Quantité maximale / semaine
Peintures et pâteux : peintures, vernis, cires, colles	20 kg
Solvants : détergents, diluants, détachants, lubrifiants, révélateurs photos	1 kg
Acides : sulfuriques, chlorhydriques, etc.	1 kg
Bases : sodes, javel, chaux, débouche évier	1 kg
Produits phytosanitaires : désherbants, engrais, pesticides, insecticides, herbicides, produits de traitement du jardin	5 kg
Aérosols : tous types	1 kg
Filtres à huiles	interdit
Produits particuliers et produits non identifiés ; déchets mercuriels, produits chimiques de labo	interdit
Huiles alimentaires : végétales et animales, liquides ou pâteuses	80 kg
Néons et lampes à décharge	200 unités
Batteries	150 kg